**Séance de travail avec Monsieur le Premier Ministre,**

**1er mai 2020, Primature**

**ALLOCUTION DU REPRESENTANT DES EMPLOYEURS**

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Monsieur le Président du Conseil National du Dialogue Social,

Messieurs les Présidents/Secrétaires généraux des Centrales syndicales,

Mesdames et Messieurs, en vos rangs, grades et qualités,

Je voudrais, au nom des employeurs, et en particulier de la Confédération générale des entreprises de Côte d’Ivoire (CGECI) qui fédère plus de 450.000 emplois, et de la FIPME (Fédération ivoirienne des PME), vous dire combien nous apprécions à sa juste valeur l’invitation à nous adressée pour participer à cette importanterencontre. Il est vrai, et nous le déplorons, que le Covid-19 nous a empêché de nous réunir comme les années précédentes. Il n’en demeure pas moins que ce 1er mai restera dans les annales de l’histoire de la Côte d’Ivoire, ne serait-ce que par l’opportunité offerte au patronat de prendre la parole après les centrales syndicales**.**

L’honneur vous revient, **Monsieur le Premier Ministre,** vous qui avez voulu que cette journée, traditionnellement consacrée aux travailleuses et travailleurs, prenne une dimension plus inclusive et plus solidaire, du fait de la situation inédite que nous vivons. Nous voyons au moins deux raisons à cette innovation bienvenue :

La première, c’est que vous êtes soucieux de nous maintenir à l’abri de tout risque de contamination au Covid-19, en particulier les travailleurs, les employeurs et les membres du Gouvernement ;

La seconde, c’est le prix que vous attachez au dialogue avec les partenaires sociaux que nous sommes.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre**,

A la suite de mes prédécesseurs, je voudrais insister sur le fait que cette crise, d’abord sanitaire, s’est muée en crise socioéconomique sans précédent, avec ses conséquences déplorables en termes d’arrêts de travail, de fermetures d’établissements et de baisse des revenus des ménages et de l’Etat.

C’est l’occasion de rappeler que les impacts de cette crise sur les entreprises ivoiriennes ont commencé dès janvier 2020, lorsque la Chine a cessé d’approvisionner le monde entier. Puis la crise s’est propagée en Europe, premier partenaire commercial de la Côte d’Ivoire, avant d’atteindre les USA. Aujourd’hui, elle touche le continent africain.

En Côte d’Ivoire, les secteurs les plus touchés sont l’hôtellerie et la restauration (jusqu’à 80% de baisse de CA), l’éducation (fermeture des écoles) et les transports (fermeture des frontières).

Dans le but de minimiser les impacts de la crise sur l’emploi, centrales syndicales et employeurs se sont réunis le 25 mars 2020 à la CGECI, dans le cadre de notre organe de dialogue commun, à savoir la Commission indépendante permanente de concertation (CIPC). Les recommandations visaient à retarder le plus possible le recours au chômage technique. Cependant, à fin mars, les chiffres officiels du Ministère en charge de l’emploi, montrait l’urgence et la nécessité de mettre en place un plan de soutien.

Face à cette situation, le secteur privé vous a adressé, en mars dernier, ses principales préoccupations, assorties de propositions de mesures correctives. Fort heureusement, vous avez, le 31 mars, annoncé d’importantes mesures de soutien aux entreprises, à l’économie et aux ménages les plus défavorisés, mesures qui ont été saluées, à juste titre par l’ensemble du secteur privé.

**Monsieur le Premier Ministre,**

Certaines mesures, indispensables pour soutenir les entreprises dans leurs efforts de maintenir l’outil de production et préserver les emplois n’ont malheureusement pas encore connu de mise en œuvre concrète. De sorte que, les emplois sauvegardés ne le sont que grâce à des chefs d’entreprises qui ont sans doute anticipé l’entrée en vigueur des mesures annoncées ou qui ont encore suffisamment de trésorerie.

A ce propos, une étude récente, réalisée sur un échantillon de 5 499 PME et Grande Entreprises du secteur formel, a déterminé le nombre de jours pendant lesquels une entreprise peut tenir grâce à ses réserves de trésorerie si ses entrées de liquidités cessaient. Les résultats indiquent que 50% des entreprises risquent la faillite au bout de seulement 35 jours en cas d’arrêt complet des entrées de liquidité (de 21 jours pour l’Industrie à 43 jours pour le commerce). La question que l’on est en droit de se poser, c’est combien de jours les entreprises peuvent tenir grâce aux mesures fiscales ?

Mesdames et messieurs, les problèmes de trésorerie ont fini par avoir raison de la volonté de maintenir coûte que coûte les emplois. La mort dans l’âme, quelques entreprises sont emmenées, à mettre au chômage technique ou à licencier des travailleurs. Et si l’on n’y prend garde, au mois de Mai et Juin la situation se dégradera dangereusement.

**Monsieur le Premier Ministre**, il y a donc urgence et l’application immédiate de toutes les mesures annoncées il y a un mois, offrira une vraie bouffée d’oxygène aux entreprises et par ricochet, aux travailleurs.

Plus de 50 % des entreprises impactées sollicitent des aides financières pour faire face à leurs charges mensuelles et au règlement des factures des fournisseurs.

Au-delà, nous pensons qu’il est possible et même fortement souhaitable d’envisager des mesures et mécanismes additionnels comme l’accès des travailleurs au fonds de Solidarité. Ces efforts ne doivent pas s’analyser comme une dépense, mais bien plutôt comme un investissement pour soutenir la consommation et faciliter la relance de l'économie ivoirienne une fois la crise sanitaire surmontée.

Pour ne pas revenir sur ce que les représentants des centrales syndicales ont dit avant moi, nous voudrions juste vous réitérer notre disponibilité à contribuer à la réflexion sur le sujet dans le contexte actuel.

C’est sur ces notes d’espoir de solutions concertées que je voudrais terminer mon propos en souhaitant, au nom des employeurs, une bonne fête du Travail à nos partenaires. **Bonne fête du travail spécialement à vous Monsieur le Premier Ministre**, travailleur infatigable.

Je vous remercie !

Ahmed CISSE

Vice-Président de la CGECI